

LA CFE-CGC VOUS INFORME



Reprise très partielle du travail lundi, journée test pour les salariés volontaires

Ce vendredi 20 mars à 15h30 s’est tenu un CSE-E extraordinaire. Le sujet principal était la reprise de l’activité industrielle courant de semaine prochaine. Cette reprise ne concernera que 200 salariés environ, chargés principalement de veiller à l’application possible des gestes et mesures barrières, conditions indispensables à une reprise « réelle » d’activité.

BIEN QUE CERTAINS DÉTAILS RESTENT À PRÉCISER, NOUS N’AVONS PAS VOULU ATTENDRE POUR VOUS EN DONNER LES GRANDES LIGNES.

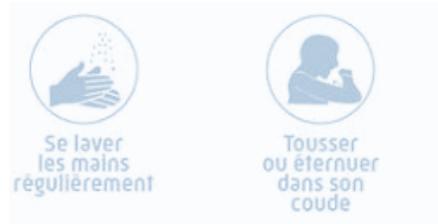


Quelle organisation pour LUNDI 23 mars ? (pour les salariés volontaires sur site)

- La durée du temps de travail sera de **6 h**. Le salarié sera payé sur la base habituelle du temps de travail. La direction garantit le maintien de l’intégralité des éléments de salaires (primes comprises – Ex : prime de quart)
- Le départ du site se fera avant la pause repas (le restaurant restant fermé)
- L’heure d’arrivée reste à définir et celle-ci sera différente suivant les programmes. Elle pourrait se faire entre 7h00 et 8h00
- Les mesures détaillées seront transmises aux volontaires à leur arrivée sur site.
- Pour les volontaires, vous devrez avoir reçu une attestation employeur de circulation vous demandant de vous rendre au travail (sans cette attestation, inutile de venir !)

Les mesures sanitaires déjà établies :

- **Port du masque** en permanence quelle que soit l’activité
- Strict respect des 1 mètre et des gestes barrière
- **Gel hydroalcoolique** à poste pour tous
- **Masques** en quantité suffisante
- **Nettoyage** accru de toutes les zones
- **Douches** et zones de **pause café** condamnées
- **Bouteilles** d’eau individuelles à disposition (vous pouvez amener votre gourde)
- **Nettoyage** des outillages avec des lingettes



.../...

S’opposer parfois Construire souvent Proposer toujours

du 21 mars

❑ Quelle organisation pour les autres jours de la semaine à venir ?

Un bilan serait effectué à la fin de la journée pour décider de l'organisation future.

A ce jour, rien n'est décidé.

La Direction a rappelé que les salariés travailleront uniquement au VOLONTARIAT.

Il faut bien avoir en tête que lundi sera une journée test et la Direction assure qu'elle ne laissera aucune place au doute.

La santé des salariés reste leur priorité.



Lundi, la CFE-CGC sera aux côtés des volontaires.

Vincent (06 87 56 51 38) et Gaëtan (06 07 39 74 12) seront présents sur site.

Un doute, une question, contactez-les.



❑ Pour les autres salariés, quelle situation possible à partir de lundi ?

- Vous continuez le **télétravail** si votre poste est éligible
- Vous êtes couverts par le **dispositif AMELI** (garde d'enfants – personnes avec une santé fragile)

• Vous n'êtes pas dans ces cas de figure :

Alors vous entrez dans l'accord Groupe concernant la récupération des heures et jours perdus dans la cadre de l'épidémie de COVID 19 , qui a été signé par la CFE-CGC.

- Cet accord concerne uniquement la période allant du 23 mars au 29 mars
- Cet accord concerne toutes les catégories de salariés
- Les heures ou jours non travaillés sur cette période feront l'objet d'une récupération.
- Le salarié aura jusqu'au 31 décembre 2020 pour récupérer les heures et jours perdus.



La CFE-CGC rappelle aussi que le télétravail demeure la solution impérative pour tous ceux dont la présence sur site n'est pas nécessaire.

Aucune dérogation possible à cette règle. Le télétravail est un outil de protection envers les salariés présents sur site.

**NOUS CONTINUERONS À VOUS INFORMER SUR LES ÉVOLUTIONS DE LA SITUATION
NOUS RESTONS À VOS CÔTÉS.**

BON COURAGE À TOUTES ET TOUS POUR LES SEMAINES À VENIR !

NOTRE SANTÉ EST NOTRE PRIORITÉ

S'opposer parfois Construire souvent Proposer toujours